



Pour toute tentative de corruption ou cas de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N° 001/DDC/C.ANG/CIPM/2026 DU 17/02/2026 POUR LA FOURNITURE DES MATERIELS MEDICAUX DANS CERTAINES STRUCTURES DE SANTE DE LA COMMUNE D'ANGOSSAS, DEPARTEMENT DU HAUT NYONG, REGION DE L'EST, REPARTIS EN DEUX LOTS.

1- OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement de l'exercice 2026, le Maire de la Commune d'Angossas, autorité contractante, lance une consultation pour une demande de cotation relative à la fourniture des matériels médicaux dans certaines structures de santé de la commune d'Angossas, département du Haut Nyong, Région de l'est, répartis en deux lots.

2- CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations, objet de la présente demande de cotation, comprennent la fourniture des matériels médicaux dans certaines structures de santé de la commune d'Angossas, département du Haut Nyong, Région de l'est, répartis en deux lots.

3- PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à cette consultation est ouverte aux sociétés de droit Camerounaises.

4- FINANCEMENT

Les prestations, objet du présent dossier de consultation, seront financées par le BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - MINSANTE (BIP), Exercice 2026 conformément au tableau ci-dessous :

N° LOT	DESIGNATION	MONTANT TTC EN FCFA	IMPUTATION BUDGETAIRE	DELAI D'EXECUTION
1	Equipement du CENTRE DE SANTE INTEGRE BEUL (Lot 1).	16 000 000		DEUX (02) MOIS
2	Equipement du CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BAGBEZE 2 (Lot 2).	8 500 000		

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation peut être consulté et retiré aux heures ouvrables à la Commune d'Angossas dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement à la recette municipale d'Angossas d'une somme non remboursable de *quarante mille francs CFA (40 000frs CFA)*.

6- REMISE DES OFFRES

Les offres rédigées en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, seront déposées sous pli fermé à la commune d'Angossas au plus tard le 12/03/2026 à 09 heures, heure locale et devront porter la mention :

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée d'un montant de 1 % du montant prévisionnel, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministre des Finances et accompagnée du reçu de versement du montant correspondant à la Caisse des Dépôts et Consignation du Cameroun (CDEC) conformément au tableau ci-dessous :

N° LOT	DESIGNATION	MONTANT TTC EN FCFA	CAUTION DE SOUMISSION EN FCFA	DELAI D'EXECUTION
1	Equipement du CENTRE DE SANTE INTEGRE BEUL (Lot 1).	16 000 000	160 000	DEUX (02) MOIS
2	Equipement du CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BAGBEZE 2 (Lot 2).	8 500 000	85 000	

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant émis les pièces originales. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente demande de consultation sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 12-03-2026 à 10 heures, heure locale, par la commission communale de passation des marchés publics de la commune d'Angossas siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, à la commune d'Angossas.

9- DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution maximum de prestation est de deux (02) mois.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service d'exécuter la livraison.

10- PRINCIPAUX CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES.

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

10.1. Critères éliminatoires :

1. Absence de la caution de soumission ;
2. Pièces administrative falsifiée
3. Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaires, à l'exception de la caution de soumission ;
4. Spécifications techniques non-conformes ;
5. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
6. N'avoir pas réuni au moins 100% des critères de qualification.

10.2. Critères de qualification

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des critères essentiels ci-après :

1. Présentation générale de l'offre oui/non
2. Chiffre d'affaire des exercices, 2014 et 2025 Oui/non

3. Solvabilité financière (Attestation de solvabilité, par lot sollicité délivrée par une banque de 1^{er} ordre agréée par le MINFI) Oui/non
4. Conformité des fournitures aux spécifications techniques Oui/non
5. Planning de livraison Oui/non

Seuls les soumissionnaires qui auront rempli au moins 100% des critères de qualification ci-dessus verront leur offre financière examinée.

11- ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

A l'issue de la comparaison des offres financières, la lettre-commande à élaborer sera proposée à l'attribution aux soumissionnaires dont :

1. Les pièces administratives seront jugées complètes ;
2. Les propositions techniques + photos des équipements seront jugées conformes et auront reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 100% ;
3. La proposition financière après correction, conformément aux dispositions du règlement de la consultation, des sous-délais des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera classée la moins disante.

12- DUREE DE VALIDITE

Les soumissionnaires resteront tenus par leurs offres pendant soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

13- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune d'Angossas, Tél : 697 67 55 14 / 675 84 13 31.

14- LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) par SMS ou appel aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro 677-786-262.

Ampliations :

- ✓ DDMINMAP/HN ;
- ✓ CC/ARMP-Est (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPM-ANG;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono ;
- ✓ Archives.

ANGOSSAS, le 17/08/2026

Le Maire, Maître d'Ouvrage

Autorité Contractante



Alliance Floxo
Dang Mekok